



Déclaration de la FSU au CTA du 18/03/2019

La dérive autoritaire de ce gouvernement est de plus en plus flagrante. Exemple parmi les plus marquants, la proposition de loi contre la liberté de manifester constitue une atteinte grave aux libertés publiques et à l'équilibre des pouvoirs. Les violences contre les personnes, les biens, les institutions qui ont eu lieu ne peuvent justifier qu'un exécutif s'arroge des pouvoirs exorbitants et décrète qui peut ou ne peut pas manifester. Participer à une manifestation ne saurait signifier le risque pour tout individu d'être poursuivi, fiché et condamné pénalement comme financièrement pour empêcher l'exercice d'un droit essentiel en démocratie : celui de manifester publiquement, collectivement et pacifiquement son opinion.

Même symptôme pour le service public d'éducation, l'article 1 de la loi Blanquer vise à empêcher toute expression publique d'opposition aux réformes en cours dans l'éducation et à la souffrance des personnels. Secoué par le « #pasdevague », la seule réponse du ministre est un étouffant bâillon posé sur la bouche des personnels.

Les déclarations d'attachement à la démocratie, aux libertés publiques, au dialogue social du président et de son gouvernement ne sont ainsi qu'un vaste mensonge démenti par les faits et ont depuis bien longtemps perdu tout crédit chez nos collègues.

Dans la fonction publique, la volonté de réforme de celle-ci va dans le sens de moins de démocratie et de dialogue social. Ce projet, d'une brutalité sociale inouïe, remet en cause les droits de cinq millions de salariés, fonctionnaires d'État, territoriaux ou de la Fonction publique hospitalière. Ces droits, acquis à la Libération et garantis par les grands équilibres du Statut général de 1946, réaffirmés et actualisés par les lois de 1983 et 1984 en ce qu'elles nous concernent, puis confirmés en 2010 sous la présidence de Nicolas Sarkozy seraient, si le projet était maintenu, quasiment abolis et avec eux la conception du fonctionnaire-citoyen, acteur du service public. D'une part, aucune des propositions faites par les organisations syndicales au CCFP n'ont été reprises. D'autre part, ce que promeut le gouvernement est clair : réduire le pouvoir des instances pour tenter de museler les syndicats et leurs représentants. La fusion des CHSCT et CT aura comme conséquences moins de droits pour les personnels. Mettre fin aux compétences des CAP sur les mutations et les carrières est également gravissime, empêchant les collègues d'être défendus et de bénéficier du contrôle des représentants des agents. En résumé, tous les éléments qui apportent des garanties aux personnels, et donc aux usagers du service public, contre l'arbitraire et l'opacité en matière administrative sont attaqués.

La question de l'accès aux services publics est une question essentielle d'égalité des populations et des territoires. Le Défenseur Des Droits dans son dernier rapport annuel exprime avec force ce qui se joue dans le retrait des services publics : *« en s'effaçant peu à peu, les services publics qui, en France, constituent un élément essentiel du consentement à l'impôt, hypothèquent la redistribution des richesses et le sentiment de solidarité, sapant progressivement la cohésion sociale »*

Par ailleurs, l'égalité de traitement ne saurait être garantie que par des fonctionnaires adossés à un statut qui les garantit de toute pression et de tout arbitraire.

De même, elle ne saurait être garantie que si l'Etat assure une rémunération à la hauteur des missions dévolues aux agents qui font vivre le service public.

Or, le projet du gouvernement va dans le sens exactement contraire à cela : recrutement de plus en plus de contractuels, valeur du point d'indice gelée, volonté de promouvoir la concurrence entre les

personnels via le salaire au mérite au lieu de travailler à développer la coopération...Encore une fois, les actes de ce gouvernement démentent ses déclarations. La FSU revendique un dégel du point d'indice et un rattrapage à la hauteur des années perdues. Le gouvernement doit entendre la colère des personnels.

Dans l'éducation, ces dérives sont présentes par le biais de la promotion de symboles qui ne sont en rien une réponse aux problèmes rencontrés dans nos établissements scolaires. Proposée par un clan politique réactionnaire et repris par le ministre, la mise en place du drapeau français et de l'union européenne ainsi que la Marseillaise montre la déconnexion totale du ministre avec les difficultés rencontrées dans nos établissements, et sa conception inquiétante de l'éducation. Notre ministre pense-t-il que moins de personnels mais plus de drapeaux permettra de faire mieux vivre les valeurs républicaines, en particulier celle d'égalité ?

Au-delà de cela, bien d'autres éléments sont inquiétants dans la loi Blanquer et que nous dénonçons : la création des écoles publiques des savoirs fondamentaux, l'instruction obligatoire des enfants à partir de 3 ans qui est un joli cadeau au privé en obligeant les communes à financer ces écoles, la suppression du CNEC au profit d'un conseil d'évaluation de l'école sans aucune indépendance, la réduction des prérogatives des Conseils d'Administration des EPLE, le cadeau fait aux plus aisés via les établissements publics locaux d'enseignement internationaux...

Si la Loi Blanquer apparaît comme un fourre-tout peu cohérent, l'analyse de cette loi corrélée aux différentes autres mesures prises dessine un projet pour l'école qui est bien peu égalitaire, encore une fois à l'opposé des déclarations ministérielles.

Elles redéfinissent l'architecture de l'Enseignement supérieur avec la loi ORE (Parcoursup,...) et celles du second degré lycée (la réforme du lycée, du bac et de la voie professionnelle), organisent une école libérale dont l'objectif est le modelage du système éducatif aux besoins du « marché » (50% d'une classe d'âge au niveau licence, et 50% d'une classe d'âge avec le « socle » en fin de collège). Ainsi, la démocratisation des savoirs n'est plus la visée du service public d'éducation. Cette école du tri, de la sélection tourne le dos au projet d'émancipation de la jeunesse et de la démocratisation de la réussite scolaire. L'impact est très important pour les conditions de travail et d'exercice des personnels mais aussi pour les conditions d'études de nos élèves.

A ce propos, la note récente envoyée par la dgesco concernant le choix des enseignements de spécialité confirme ce que nous dénonçons, et infirme les propos du ministre lui-même sur le libre choix des élèves : il faudra être dans le bon lycée dès la seconde pour être sûr de pouvoir suivre en première un enseignement de spécialité déterminant pour les études.

Face à cela, les collègues sur le terrain tentent de faire entendre leur voix, puisqu'aucune de celles qui se sont exprimées via leurs représentants dans les instances n'a trouvé le moindre écho. Démissions de professeurs principaux, notes de 20/20, refus de faire passer des tests nationaux inutiles et sujets à caution, expression publique, l'inventivité des collègues défie la surdité et la conception peu démocratique du dialogue social de notre ministre.

Ceci étant dit, nous avons parfaitement entendu le message de l'école de la confiance et de la bienveillance, c'est pour cela que nous soutenons le mouvement de notation à 20/20. Menacer de sanctions les enseignants qui ne font qu'appliquer l'esprit de bienveillance tant vanté par le ministère est ainsi contradictoire.

La FSU soutient les nombreuses initiatives prises par les collègues pour lutter contre les mesures rétrogrades pour le service public en général, et celui de l'éducation en particulier.

Nous dénonçons par ailleurs la mascarade qui consiste à demander aux établissements d'organiser dans la précipitation un débat sur le climat. D'une part, il s'agit surtout d'empêcher les élèves de manifester. D'autre part, demander précipitamment de débattre des enjeux climatiques alors que lors des discussions sur les nouveaux programmes associés à la réforme du lycée, le SNES-FSU avait pointé l'absence regrettable d'éléments de formation sur le climat et demandé une modification des contenus et que le ministre n'y a pas changé une virgule, relève de la plus grande des tartufferies.

La rentrée 2019 sera rude dans les établissements, et la période actuelle l'est pour les collègues. Avec 93 suppressions de postes prévues pour les enseignants, et 92 mesures de cartes scolaires, s'ajoutent les 14 suppressions de postes d'administratifs et techniques, l'absence de créations de postes de CPE, Infirmier-es, AS, PsyEN...

La FSU s'oppose fermement à la fermeture du CIO de Tours à la rentrée 2019 ainsi qu'aux suppressions de postes de secrétaires administratives dans les antennes de Loches, Nogent-le-Rotrou et Amboise pour la rentrée 2020 : ces services publics et ses personnels sont essentiels au bon fonctionnement de l'éducation nationale dans ces territoires. La FSU s'oppose aussi au projet de révision de la carte des agences comptables. En effet, la disparition prévues de 15 agences comptables à terme, dont 4 dès la rentrée 2019 (LP Gilbert Courtois à Dreux, LPO Silvia Monfort à Luisant, LPO Maurice Genevoix à Ingré, LP Maréchal Leclerc à St-Jean-de-la-Ruelle), enclencherait un plan de destruction d'un quart des 60 agences de l'académie. Ce véritable plan social dicté par la volonté de supprimer des emplois administratifs fragiliserait la sécurisation des agences comptables.

Ces deux projets participent au recul inquiétant des services publics dans notre académie.

La FSU déclare que les suppressions de poste pour les personnels de laboratoire ne peuvent pas être effectives cette année. Le barème utilisé pour la répartition des moyens est obsolète avec la mise en place de la réforme du Bac. Il faut se laisser le temps de voir comment se passe cette réforme, et de prendre le temps de mettre en place de nouveaux barèmes mieux adaptés à cette réforme. Il serait temps de prendre en compte les inquiétudes des personnels de laboratoire, pour ne pas les mettre encore plus en souffrance qu'ils ne le sont aujourd'hui.

C'est pourquoi la FSU appelle les personnels à se mettre massivement en grève le 19 mars pour la défense de la Fonction Publique et à manifester le samedi 30 mars contre la politique éducative du gouvernement.